



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/107

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 20 : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'ADJOINTES TECHNIQUES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge Hoellinger, directeur des services, qui rappelle que la fusion administrative des écoles de Sarralbe décidée par l'Education Nationale en juin 2021 s'est accompagnée de la fermeture d'une classe en maternelle de l'école Bellevue à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Vu l'accord écrit des adjointes techniques communales à temps non complet concernées par la modification de leur durée de travail hebdomadaire,

Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de supprimer l'emploi d'adjointe technique à temps non complet annualisé de 25 heures par semaine à l'école maternelle Bellevue suite à la fermeture d'une classe et de créer à compter du 1^{er} septembre 2021 un nouvel emploi d'adjointe technique à temps non complet de 20 h par semaine annualisé, à l'école maternelle de l'école primaire « Robert Schuman », 10^{ème} échelon du grade, indice brut 401, indice majoré 363 avec une ancienneté conservée de 1an, 2 mois et 24 jours,
- décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail annualisé de l'adjointe technique à temps non complet qui reste en fonction dans l'unique classe de l'école maternelle Bellevue de 24,5 heures par semaine à 26 heures par semaine, 10^{ème} échelon, indice brut 401, indice majoré 363 avec une ancienneté conservée de 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 pour effectuer du nettoyage supplémentaire de locaux réalisé jusque là par un prestataire privé,
- décide de modifier comme ci-avant le tableau des effectifs de la commune.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 22 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 22 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT